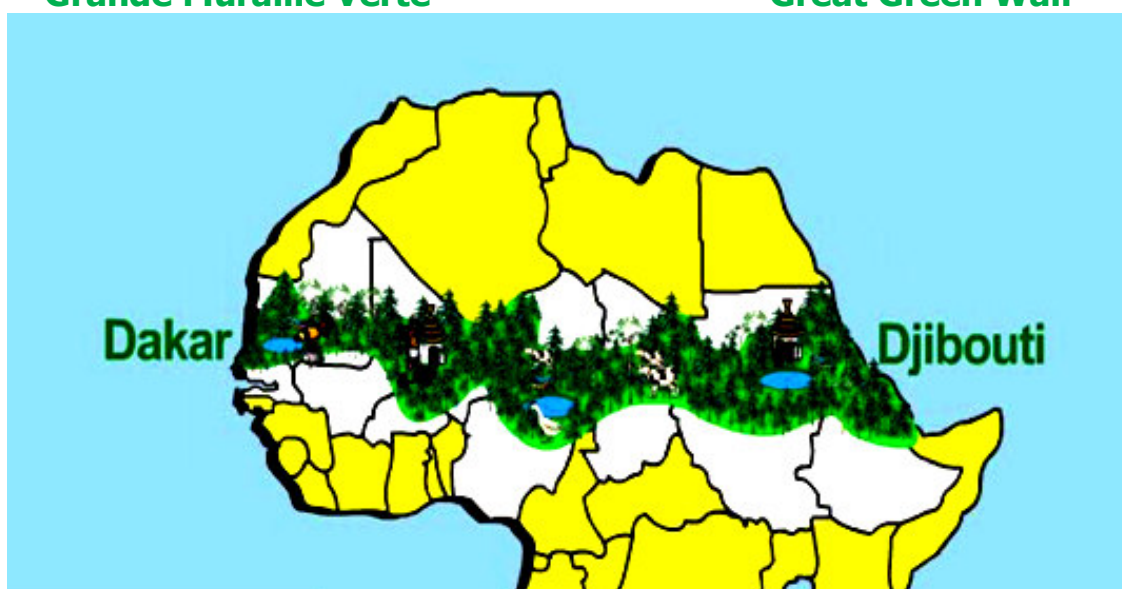


GRANDE MURAILLE VERTE ET BASSINS DE RETENTION

CONFERENCE MINISTERIELLE ET TOUR DE TABLE DES BAILLEURS DE FONDS *Saly (Sénégal) 13 février 2008*

Grande Muraille Verte

Great Green Wall



RAPPORT FINAL DE LA SESSION DES MINISTRES



I- INTRODUCTION

Sur invitation de son excellence Maître Abdoulaye WADE, **Président de la République du Sénégal**, en sa double qualité de Responsable du volet Environnement du NEPAD et du dossier de la Grande Muraille Verte (GMV) au niveau de la CEN-SAD, **s'est tenue du 12 au 13 février 2008** à l'hôtel PALM BEACH de Saly (Sénégal), une Conférence ministérielle sur la Grande Muraille Verte et les Bassins de rétention. La session ministérielle qui a eu lieu le 13 février 2008 a été suivie d'un tour de table des bailleurs et s'est déroulée sous la présidence effective de son **Excellence Maître Abdoulaye WADE**, Président de la République du Sénégal en présence de :

1. Mr. **Cheih Hadjibou SOUMARE**, **Premier Ministre du Sénégal**,
2. Ministres, Sénateurs et Députés de la République du Sénégal
3. **Dr. Jacques DIOUF**, Directeur général de la FAO,
4. **Dr. Mamadou OUATARA**, Représentant de la Commission de l'Union Africaine,

Ont également participé à la Conférence :

- des Ambassadeurs et Représentants de Missions diplomatiques, de Coopération et d'Institutions financières accrédités au Sénégal ;
- des Institutions régionales et sous-régionales,
- les délégations de pays saharo- sahéliens concernés par la Grande Muraille Verte.

La liste complète des participants est jointe en annexe du présent rapport.

La session ministérielle a été précédée d'une Réunion des Experts de pays membres **tenue le 12 février 2008** et qui a examiné : i) l'identification du tracé, la structuration et les composantes, notamment les espèces végétales et animales, et les modalités de gestion et de coordination de la Grande Muraille Verte , ii) l'examen du rôle des bassins de rétention dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, iii) les Termes de Référence pour l'élaboration du Document du Projet GMV, iv) l'identification des éléments indicatifs du coût et les modalités de financement de la Grande Muraille Verte.

A cet effet, divers documents de travail ont été soumis à l'analyse des Experts comprenant :

- (i) les Actes constitutifs (projets de convention et d'Accord de Gestion et de Coopération) de la Haute Autorité de Mise en Valeur du Sahara,
- (ii) la note conceptuelle,

- (iii) le schéma conceptuel (document d'Avant Projet), du projet Grande Muraille Verte,
- (iv) les critères de choix du tracé de GMV et une liste indicative des espèces végétales,
- (v) les éléments indicatifs de coût de la grande muraille,
- (vi) les Termes de Référence d'élaboration du document de projet,
- (vii) le programme des bassins de rétention.

II. CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE.

La cérémonie officielle d'ouverture de la session ministérielle a été présidée par **son Excellence Maître Abdoulaye WADE**, Président de la République du Sénégal.

Dans son allocution, Monsieur le Président de la République a indiqué, parlant de la Grande Muraille Verte, sa grande joie mêlée de fierté d'être le témoin, ce jour, d'un évènement exceptionnel dans le parcours historique de l'homme sur notre planète. Il a rappelé que pour la première fois, l'homme, chassé progressivement de ses terres fertiles depuis des millénaires par le désert qui avance inexorablement comme un cancer sur un corps, se décide à s'arrêter et à faire face, comme le médecin qui décide de s'attaquer au cœur de la dangereuse maladie au lieu de l'aborder par ses effets périphériques.

L'édification d'une Muraille Verte de Dakar à Djibouti, traversant donc le continent d'Ouest en Est, et inversement, c'est presque un projet fou ; mais, dans le monde actuel où la nature se déchaîne partout sur la terre avec furie contre l'homme, un grain de folie n'est pas inutile pour concevoir ce qui n'a jamais été conçu et s'armer d'une audace...un peu folle.

Le projet Grande Muraille Verte est en définitive un projet porteur pour l'humanité et pour les générations futures. Face aux échéances de 2030, où la population africaine atteindrait 1,7 milliard, il a déclaré en substance que nous n'avons plus le droit de regarder, impuissants, la destruction de notre patrimoine.

Il a également informé qu' en sa qualité de Coordonnateur du volet Environnement du NEPAD, et pilotant l'important dossier de la Grande Muraille Verte, il eu à prendre l'initiative, après concertation avec certains Chefs d'Etat et de Gouvernement, de convoquer à Dakar les **29 et 30 mars 2006**, une réunion des ministres chargés de l'Environnement qui a examiné et adopté notamment le document d'Avant projet GMV, ou schéma conceptuel, ainsi que les critères pour le choix du tracé et la sélection des espèces végétales. Des résultats et recommandations importants sont sortis de cette réunion et transmis à tous les Pays membres, par l'intermédiaire du Secrétariat Général de la CENSAD.

Conscient de la nécessité de faire le point et de passer à la phase opérationnelle, il a jugé utile de convoquer la présente conférence ministérielle portant sur **la Grande Muraille Verte, les bassins de rétention et la Haute Autorité du Désert du Sahara**. Il s'agit insista-t-il- de décider des modalités opérationnelles de mise en œuvre de ces programmes et d'examiner, dans un tour de table, les dispositions de contribution des bailleurs au financement des trois projets.

Il a adressé aux Experts ses vives félicitations pour l'important travail accompli et qui nous permet aujourd'hui de nous accorder sur **le tracé global et la structuration de la Grande muraille Verte, la sélection des espèces végétales et les modalités de leur production**. Relativement aux éléments indicatifs de coût de la Grande Muraille Verte, Maître WADE tout en saluant la démarche, a indiqué qu'à son avis, on pourrait réduire les coûts en faisant appel aux populations, surtout aux jeunes et aux femmes qui devraient, grâce à une bonne implication s'approprier les projets, et participer activement à leur réalisation et en être les gardiens vigilants contre toute déprédation.

En évoquant les objectifs de la Grande Muraille Verte que sont la restauration et la conservation des sols, la recolonisation des zones marginales, la satisfaction des besoins domestiques des populations, ainsi que la promotion d'activités génératrices de revenus par l'agroforesterie et l'artisanat, il a rappelé l'existence de **l'Autorité du désert** créée en 2003 par les Leaders, Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays concernés qui devrait en être le point d'ancrage institutionnel. Cette Autorité qui s'installe en ce moment aura à mener d'importantes activités de recherche et d'inventaire des richesses du désert devenant ainsi un puissant mécanisme de coopération et d'exécution de programmes dans l'espace saharo- sahélien. Il a également préconisé la création d'une Agence Panafricaine des Grands projets de l'Environnement.

Parlant des bénéficiaires de la Grande Muraille Verte, il a mis l'accent sur :

- **les Etats et les Collectivités locales** qui y trouvent une opportunité de relancer leurs programmes de conservation et de restauration des écosystèmes et, en particulier, les terres et les forêts, mais également ceux de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire,

- **la Communauté internationale** qui devrait être le plus grand bénéficiaire. En effet la Grande Muraille Verte s'inscrit parfaitement dans les préoccupations internationales de Mécanisme de Développement Propre (réduction des gaz à effet de

serre et séquestration du Carbone), de limitation des migrations écologiques et économiques et de promotion du développement durable.

Considérant l'importance de l'eau dans le développement des zones ciblées, Maître Abdoulaye WADE a insisté sur la nécessité d'assurer la promotion des bassins de rétention dans la Grande muraille Verte tout en veillant aux effets de destruction.

Il a ensuite formulé les propositions suivantes :

1. la mise en place des institutions de direction des projets, le lancement de l'étude de faisabilité et la finalisation du Document Projet dans le courant de 2008, ainsi que la désignation, l'installation des organes et le démarrage des activités de l'Autorité du désert,
2. la mobilisation des financements requis au début de l'année 2009 et le démarrage effectif du programme continental dans le courant du 2^{ème} semestre de 2009, compte tenu des engagements des partenaires au développement ;
3. le classement du programme Grande Muraille Verte parmi les Actions prioritaires de lutte contre la désertification et du Mécanisme de développement propre par la communauté internationale,
4. la mobilisation des populations et le lancement d'une campagne d'information des jeunes et des femmes pour la prise en charge du projet de la Grande Muraille Verte et des Bassins de rétention.

Au terme de son propos, Maître Abdoulaye WADE a invité l'ensemble de la Communauté internationale, les bailleurs de fonds et les scientifiques, à venir nous accompagner dans cette œuvre d'importance vitale pour notre continent. Il a par ailleurs, invité les universitaires et scientifiques, à ouvrir un enseignement sur la « **Grande muraille Verte** » avec des formations doctorales par une approche pluridisciplinaire des problèmes liés à la Grande Muraille Verte.

Auparavant, diverses allocutions ont été délivrées par les représentants d'institutions internationales et régionales et du Groupe de bailleurs de Fonds.

Docteur Jacques DIOUF, Directeur Général de la FAO a salué l'initiative de son excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal et son engagement d'agir pour la mise en œuvre de cet important projet qu'est la Grande Muraille Verte. Il a également exprimé tout l'intérêt qu'accorde la FAO à un tel projet, dont l'un des objectifs majeurs est la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les pays sahélo- sahéliens fortement frappés par les effets de la désertification. Dans ce cadre, il a

rappelé les programmes de la FAO de plantations de dattiers dans divers pays traversés par le Tracé de la Grande Muraille;, programmes pouvant entrer dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. Pour finir, il a marqué la disponibilité de la FAO à accompagner la réalisation de la Grande muraille Verte.

Docteur Mamadou OUARTA, Représentant de la Commission de l'Union Africaine, a présenté les salutations de la Commission l'Union Africaine et son attachement à la réalisation du projet « Muraille Verte ».

Il a ensuite rappelé la prise en charge de l'initiative Grande Muraille Verte par l'Union africaine à travers l'initiative **Sahara Green Wall**, suite à une directive datée de 2007. Il a ensuite informé qu'une proposition de Plan d'actions a été développée et soumise lors du sommet Afrique –Europe tenu à Lisbonne à la fin de l'année 2007. L'une des principales conclusions de cette rencontre dira t-il- est l'engagement de l'Union Européenne à financer une étude de faisabilité qui comblerait certaines lacunes identifiées en matière d'information pour la mise en œuvre de l'initiative Muraille Verte. La Commission de l'UA réitère sa totale disponibilité à travailler en étroite collaboration avec les Etats membres, la CENSAD, les organisations régionales et sous régionales concernées, les organisations internationales et les Partenaires au Développement pour la mise en œuvre de cette initiative.

Monsieur **Kevin MULALLY** directeur de l'USAID /Sénégal, parlant au nom du Groupe des Bailleurs de Fonds a mis en exergue l'importance de la Grande Muraille dans la lutte contre la désertification et a salué l'initiative. Il a souligné la nécessité d'impliquer les populations de base . Il a indiqué la volonté des bailleurs de fonds d'assurer l'accompagnement nécessaire aux projets, sur la base d'étude de faisabilité et de document Projet. En sa qualité de directeur de l'USAID/Sénégal, il a rappelé l'engagement de l'USAID au Sénégal dans le volet agro-foresterie à travers plusieurs interventions

Au terme de la Cérémonie officielle d'ouverture, le Président de la République a déclaré ouverts la session ministérielle et le tour de table des bailleurs sur la Grande Muraille Verte, les Bassins de Rétention et l'Autorité du Désert.

A cet effet, Il a donné la parole à Monsieur **OUDE ASSOGBA Pascal** de la République du Bénin, Rapporteur général de la Réunion des Experts pour présenter le rapport et recommandations des Experts.

Il a ensuite, invité les Ministres et Chefs de délégation des Pays membres à apprécier l'ensemble des documents (rapport et recommandations des Experts et documents de travail) qui leur sont soumis pour examen et adoption.

Après examen, les Ministres et Chefs de délégation ont félicité les Experts pour la bonne qualité et la pertinence du Rapport et des documents de travail. Ils ont adopté à l'unanimité le rapport des Experts et l'ensemble des documents de travail suivants :

- (i) les Actes constitutifs (projets de convention et d'Accord de Gestion et de Coopération) de la Haute Autorité de Mise en Valeur du Sahara,
- (ii) la note conceptuelle,
- (iii) le schéma conceptuel (document d'Avant Projet), du projet Grande Muraille Verte,
- (iv) les critères de choix du tracé de GMV et une liste indicative des espèces végétales,
- (v) les éléments indicatifs de coût de la grande muraille,
- (vi) les Termes de Référence d'élaboration du document de projet,
- (vii) le programme des bassins de rétention.

Au titre de la formation du Bureau de la Réunion

A l'unanimité, le bureau de la Conférence est ainsi défini bureau pour les trois sessions de la conférence:

Session 1 :

Président :	MALI
Modérateur :	SENEGAL
Rapporteur Général :	BENIN

Session 2 :

Président :	NIGER
Modérateur :	SENEGAL
Rapporteur GENERAL :	BENIN

Session 3 :

Président :	SENEGAL
Rapporteur GENERAL :	BENIN

Déroulement des travaux

Les travaux se sont déroulés en trois sessions qui ont permis d'examiner les documents de travail soumis.

Session 1 : identification et modalité d'exécution de la GMV. Il s'agissait de préciser :(i) *identification et structuration du tracé, (ii) les modalités d'exécution et de coordination, les éléments indicatifs de coût de la mise en oeuvre de la Grande Muraille Verte.*

Session 2 : Le rôle des Bassins de rétention

Session 3 : Examen et adoption du rapport des experts.

SESSION I : Au titre de la Grande Muraille Verte

a) Identification et structuration du tracé de la GMV

Le tracé proposé part de Dakar à Djibouti et traverse les onze pays suivants : **Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Tchad, Soudan, Ethiopie, Erythrée et Djibouti** sur une longueur d'environ 7000 km et sur une largeur de 15 km.

L'identification du tracé est basée sur les critères relatifs à la pluviométrie, au relief, à la végétation, au peuplement humain et aux points de jonction entre pays voisins. En ce qui concerne la pluviométrie, la norme retenue est de positionner la GMV entre les isohyètes 100 mm et 400 mm.

A la suite de l'exposé et l'analyse des documents, il a été demandé :

1. la prise en compte en priorité des espèces locales et celles à haute valeur ajoutée, tels que le palmier dattier, le gommier, le *Jatropha curcas*... ;
2. l'ajout du facteur pédologique aux critères de choix du tracé.

b) Modalités d'exécution et de coordination

Les propositions relatives aux modalités d'exécution et de coordination prévoient une Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte au niveau régional sous la tutelle de l'Autorité du Désert, deux unités de coordination sous-régionales (UCSR) pour la coordination des deux composantes sous-régionales : Composante Ouest (**Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria**) et composante Est (**Tchad, Soudan, Ethiopie, Erythrée et Djibouti**) et une Unité de Coordination Nationale (UCN) au niveau de chaque pays de la Grande Muraille Verte

Il est en plus proposé pour la coordination et le suivi :

1. la mise en place d'un cadre de concertation fédérateur utilisant au mieux les capacités des structures existantes,
2. l'implication des communautés de base,

3. la sensibilisation, la formation, l'éducation environnementale et la mobilisation populaire.
4. l'implication dans la mise en œuvre de la GMV de l'ensemble des services responsables des secteurs de la conservation des ressources naturelles et du développement durable.

c) *Éléments indicatifs de coût de mise en œuvre de la GMV*

Il s'agit d'identifier les rubriques pertinentes de la structure du financement de la réalisation de la GMV, notamment la prise en compte des volets suivants: l'étude de la situation de référence, l'agroforesterie, le réseau de bassins de rétention, la conservation des sols et le suivi pédologique, les microréalisations, la coordination et le suivi, la formation et la sensibilisation, le suivi environnemental.

La conférence, tout en appréciant la pertinence de l'approche, ont suggéré d'affiner les données et les coûts à travers une étude plus approfondie à travers les TDR soumis à l'examen des ministres.

d) *Termes de Référence de l'élaboration du Document du Projet de la Grande Muraille Verte (GMV)*

S'agissant des Termes de Référence de l'élaboration du Document de Projet, les résultats attendus, les actions à mener dans les différents volets et les produits à fournir ont été exposés. La conférence a apprécié la pertinence des TDR, cependant, a émis des préoccupations quant à la durée de 12 mois jugée trop courte relativement au volume et à la complexité des études prévues.

Il a été cependant précisé à ce propos, l'existence d'importantes données bibliographiques dans les différents pays et la réalisation du mandat par deux équipes d'experts travaillant parallèlement.

SESSION N°2 : Rôle des bassins de rétention dans la Grande Muraille Verte

Le document introductif présenté se rapporte au cas du Sénégal. Il fait la description de la problématique de l'eau en se référant aux sécheresses, à la dégradation des écosystèmes, aux milliards de mètres cubes d'eau perdus annuellement dans nos pays sahéliens, faute d'ouvrages de stockage alors que l'eau constitue le facteur limitant de nos économies rurales.

Face aux contraintes sus mentionnées, le Sénégal a initié un programme des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels et un programme de pluies provoquées ou de modification artificielle du temps.

L'exposé et les discussions ont mis en évidence la pertinence de l'approche bassins de rétention et la nécessité de les inclure de manière appropriée dans l'emprise de la Grande Muraille Verte.

La réunion a cependant souligné la nécessité d'assurer un suivi sur les problèmes sanitaires et les risques de dégradation.

Au titre des Recommandations

Au terme des discussions, la Conférence a relevé le volume important et la pertinence des travaux réalisés et félicite la commission scientifique pour la bonne approche et la qualité des documents fournis et les adopte sous réserve des amendements formulés ci-dessus.

La Conférence a formulé les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Le tracé de la GMV proposé devra prendre en compte les préoccupations de certains pays non inclus dans ce tracé en recourant, entre autres, à l'établissement d'une dorsale principale avec des zones d'expansion.

Recommandation 2

La GMV devant contribuer à la conservation et à la restauration de la biodiversité et à la lutte contre la pauvreté, accorder la priorité aux espèces locales et celles à haute valeur ajoutée,

Recommandation 3

Prendre en compte et promouvoir la sécurisation foncière dans l'emprise de la GMV

Recommandation 4

Identifier un modèle de mise en œuvre et de suivi impliquant autant que possible les organes de coordination existants au niveau régional, sous régional, national et local ;

Recommandation 5

Etablir un programme d'éducation environnementale, de formation et assurer une large communication sur les problèmes de la GMV auprès des populations locales des zones traversées ;

Recommandation 6

Prendre en compte toutes les données existantes tant au niveau national que sous régional pour mieux circonscrire la durée des études dans la limite des 12 mois préconisés ;

Recommandation 7

Mettre à profit les expériences existantes dans les différents pays en matière de maîtrise de l'eau.

Recommandation 8

Impliquer les populations dans la gestion des ouvrages et prendre en compte la dimension environnementale dans tous les processus de mise en œuvre des bassins.

Recommandation 9

Assurer l'incorporation d'une composante Recherche & Développement et éducation dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la GMV, y compris par l'implication des universités et des institutions de recherche et la mise en place d'Ecoles doctorales régionales

Recommandation 10

Aux Etats, d'accorder une priorité et un engagement ferme pour la réalisation de la GMV à travers une mobilisation des ressources internes.

Recommandation 11

Réaliser l'harmonisation des différentes initiatives dans le cadre de la GMV à travers la consolidation des différents documents vers l'élaboration d'un document unique de projet GMV.

A la suite de l'adoption du Rapport par les Ministres et Chefs de délégation, Monsieur Le Président de la République du Sénégal a invité les bailleurs de fonds à prendre tour à tour la parole pour se prononcer sur les projets soumis à leur attention. Dans leur ensemble,

les bailleurs de fonds ont marqué leur intérêt auxdits projets et promis leur soutien. Ils ont cependant suggéré que les données techniques et financières soient affinées à travers l'étude de faisabilité dont les termes de référence ont été adoptés, de façon à aboutir à un Document de Projet Régional Grande Muraille Verte (DPR/GMV). Ils ont également proposé de bien clarifier l'ancrage institutionnel à travers l'Agence Panafricaine des Projets majeurs de l'Environnement proposée par Monsieur le Président de la République du Sénégal.

Au terme du tour de table des bailleurs **Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal**, après avoir remercié et souhaité un bon retour à tous les participants à la Conférence, a réitéré son appel à la communauté internationale et aux bailleurs de fonds à accompagner la mise en œuvre des projets de la Grande muraille Verte et des Bassins de Rétention. Il a ensuite déclaré clos la session ministérielle et le tour de table sur la Grande Muraille Verte, les Bassins de Rétention et l'Autorité du Désert.

Fait à Saly Portudal (Sénégal) le 13 février 2008

Le Rapporteur Général
de la Conférence

ANNEXES

DISCOURS DE SON EXCELLENCE
MAITRE ABDOULAYE WADE
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Présidence de la République

**CONFERENCE MINISTERIELLE ET
TOUR DE TABLE DES BAILLEURS DE FONDS
SUR LA GRANDE MURAILLE VERTE ET LES
BASSINS DE RETENTION**

**ALLOCUTION
DE SON EXCELLENCE
MAITRE ABDOULAYE WADE
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Saly, le 13 février 2008

- **Monsieur le Premier Ministre,**
- **Messieurs les Ministres d'Etat,**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres en charge de l'Environnement**
- **Mesdames, Messieurs les Ministres,**
- **Monsieur le Directeur général de la FAO,**
- **Monsieur le Président de la Commission de l'Union Africaine,**
- **Monsieur le Secrétaire Général de la Cen-Sad,**
- **Mesdames et Messieurs les sénateurs et députés du Sénégal,**
- **Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,**
- **Mesdames, Messieurs les partenaires au développement,**
- **Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques**
- **Mesdames, Messieurs les Experts,**
- **Chers invités.**

Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue en terre sénégalaise, à tous nos hôtes venus d'Afrique et d'ailleurs, en vous priant de nous excuser de vous avoir imposé le transfert de la réunion hors de Dakar. La préparation de notre Sommet de l'OCl a un peu mis notre capitale sens dessus dessous avec les nombreux travaux qui s'y déroulent. Mais nous espérons que vous n'aurez pas perdu au change en venant dans ce site balnéaire de Saly couru, comme vous pouvez le constater, par les touristes et les nationaux.

Mais j'éprouve surtout une grande joie mêlée de fierté d'être témoin, ce jour, d'un évènement exceptionnel dans le parcours historique de l'homme sur notre planète. C'est la première fois, en effet, que l'homme, chassé progressivement de ses terres

fertiles depuis des millénaires par le désert qui avance inexorablement comme un cancer sur un corps, se décide à s'arrêter et à faire face, comme le médecin qui décide de s'attaquer au cœur de la dangereuse maladie au lieu de l'aborder par ses effets périphériques.

La désertification et son cortège d'impacts et d'effets néfastes rongent année après année, et inexorablement, notre patrimoine de terres arables et de ressources naturelles. Elle contribue ainsi fortement à l'élargissement et à la multiplication des zones endémiques de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de flux migratoires. Certes, des efforts ont été fournis dans les pays du Sahara et du Sahel, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification signée à Paris en octobre 1994 et d'importantes ressources financières ont été mobilisées. Malheureusement, les effets récurrents persistent et nous assistons, impuissants, dans une posture défensive, à la dégradation de nos écosystèmes et au rétrécissement à un rythme accéléré des espaces propices aux systèmes agricoles.

Construire une muraille de surcroît verte à la lisière du désert n'est rien d'autre qu'un coup d'arrêt à l'avancée de l'ennemi. Après quoi il nous faudra consolider le terrain conquis et l'élargir progressivement.

Une muraille de Dakar à Djibouti, traversant donc le continent d'Ouest en Est, et inversement, c'est presque un projet fou mais, dans le monde actuel où la nature se déchaîne partout sur la terre avec furie contre l'homme, un grain de folie n'est pas inutile pour concevoir ce qui n'a jamais été conçu et s'armer d'une audace...un peu folle.

Nous voilà donc en train d'affûter nos armes pour aller, en rang, arrêter le désert. Scientifiquement et en ordre de bataille comme savaient si bien le faire les Romains, qui avec des effectifs peu nombreux, pouvaient défaire des hordes de barbares !

A la vérité, si on a lutté contre la désertification, avec plus ou moins de succès, puisque le désert, comme le dit la célèbre chanteuse, avance, on n'a jamais lutté contre le désert.

La grande Muraille Verte, nom que j'ai donné à une idée de mon ami et frère le Président Olusegun Obasanjo, alors qu'il était Président du Nigeria, avec une bande

parallèle de Bassins de rétention, est le premier acte véritablement significatif jamais posé par l'être humain dans la lutte contre le désert.

Je voudrais donc saluer et remercier les délégations des pays africains présents et des pays amis, l'Union Africaine, la CEN-SAD, car ce projet est celui de nos deux institutions, les Organisations internationales, les partenaires au développement ainsi que les nombreux experts présents.

*En ma qualité de Coordonnateur du volet Environnement du NEPAD dont le siège est d'ailleurs à Dakar, et pilotant l'important dossier de la Grande Muraille Verte de l'Union Africaine CENSAD, j'ai eu à prendre l'initiative, après concertation avec certains Chefs d'Etat et de Gouvernement, de convoquer à Dakar les **29 et 30 mars 2006**, une réunion des ministres chargés de l'environnement qui a examiné et adopté le document d'Avant projet GMV, ou schéma conceptuel, ainsi que les critères pour le choix du tracé et la sélection des espèces végétales.*

*Conscient de la nécessité de faire le point et de passer à la phase opérationnelle, j'ai une fois encore, jugé utile et après en avoir informé l'ensemble des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté des Etats Saharo- sahéliens (CENSAD) ainsi que le Secrétaire Général de la CENSAD et le Président de la Commission de l'Union africaine, de convoquer la présente conférence ministérielle portant sur **la Grande Muraille Verte, les bassins de rétention et le Désert du sahara.***

Il s'agit de décider des modalités opérationnelles de mise en œuvre de ces programmes et d'examiner, dans un tour de table, les dispositions de contribution des bailleurs au financement des trois projets.

Je devrais dire que j'ai été encouragé par le Président Sarkozy qui, au G8 tenu à Heiligendamm en Allemagne, a été le premier à me soutenir et à engager la France, suivi de Madame la Chancelière de l'Allemagne et l'Union européenne. La Banque Mondiale, à son tour, nous a manifesté son intérêt et sa disponibilité.

Des documents de travail sur les différents aspects des projets ont été étudiés, validés par les experts et soumis à l'appréciation des ministres.

Je voudrais m'arrêter donc pour les féliciter pour l'important travail fourni. Ils nous permettent aujourd'hui de fixer les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et des Bassins de rétention. En effet, outre l'identification du tracé global et la structuration de la Grande muraille Verte, une sélection des espèces végétales conformes aux critères et aux objectifs de la GMV ainsi que les modalités de leur production sont également proposées.

Le Document d'Avant projet (schéma conceptuel), donne également des éléments indicatifs de coût de la Grande Muraille Verte. A ce niveau je voudrais vous dire, qu'à mon avis, on pourrait réduire les coûts en faisant appel aux populations, surtout aux jeunes et aux femmes. Nous devons amener celles-ci à s'approprier les projets, à participer activement à leur réalisation, à en être les gardiens vigilants contre toute déprédation.

Nous devons donc, d'ores et déjà, entreprendre une vaste campagne de sensibilisation auprès des populations des pays traversés par la Grande Muraille Verte et des populations africaines en général.

Il va de soi que le Document Projet GMV dont les Termes de Références pour son élaboration sont également étudiés et adoptés par les experts permettra d'affiner davantage les coûts..

Mesdames et Messieurs,

De la position défensive que l'homme a longtemps adoptée, une prise de conscience affirmée des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains de l'impact de ce fléau sur le développement de notre continent, nous engage à agir ensemble pour nous attaquer frontalement à ce défi majeur.

Il nous faut poser sur le désert un regard non plus pragmatique mais plus offensif et mettre en œuvre d'autres stratégies d'attaque capable d'apporter une réponse continentale, seule susceptible d'être efficace.

Dans le cas de la guerre que nous devons mener contre le désert et la désertification, il est nécessaire de développer une véritable synergie entre nos pays

et mettre en commun nos intelligences, nos ressources, échanger nos expériences, avec l'accompagnement de nos partenaires au développement.

*Pratiquement, la Grande Muraille Verte est conçue comme une bande d'arbres verts d'une largeur de 5 Km au départ, sur environ 7000 Km, allant de Dakar à Djibouti et constituée d'espèces végétales et animales choisies pour leur capacité d'adaptabilité à la sécheresse et pour leur intérêt économique. En somme des arbres qui, après avoir absorbé trois mois de pluie sont capables de rester 9 mois sans eau. Ces espèces existent et nous avons commencé à les identifier à l'occasion de notre Séminaire "**Chercheurs sans frontières**" il faudrait reprendre un jour. D'un autre côté il faudra introduire des animaux sélectionnés qui pourront se reproduire dans un milieu naturel reconstitué.*

*Outre les unités végétales et animales susceptibles de développer les systèmes de production, notre stratégie intègre également et parallèlement à son le tracé une **bande de bassins de rétention** et d'autres infrastructures sociales de base.*

L'objectif principal est de s'opposer à la lutte contre l'avancée du désert et, plus tard, de s'attaquer au désert lui-même, la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes pour une gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté.

Elle participe ainsi à la restauration et à la conservation des sols, au repeuplement, à la satisfaction des besoins domestiques des populations et la promotion d'activités génératrices de revenus par l'agroforesterie et l'artisanat.

*Permettez-moi d'allonger votre agenda. En effet nous avons en même temps créé **l'Autorité du désert** car les projets de Grande Muraille Verte et de Bassins de rétention n'auront de sens que si une action est menée parallèlement contre le désert.*

Dans un premier temps, l'objectif de l'Autorité du désert est de procéder à des recherches sur une superficie couvrant des morceaux de déserts des pays riverains du Sahara. La structure créée par le Sommet de la CEN SAD existe et siège à Dakar mais n'a jamais pu commencer son travail faute de moyens.

Pour l'heure, je vous demande de mentionner le sujet dans votre ordre du jour et de nous aider à réunir la documentation nécessaire à la connaissance du contenu du ventre du désert. Envoyez-nous donc des documents, des références sur les minéraux et tous autres produits du sous-sol, sur la végétation actuelle ou passée, des témoignages de voyageurs, d'explorateurs, des photos satellites, des sondages physiques et tous documents que vous jugerez utiles à notre travail.

*Notre but, encore une fois, est de faire **l'inventaire des richesses du désert**. Avec la conviction qu'aucun des possesseurs actuels d'un morceau de désert n'a les moyens de l'explorer, encore moins l'exploiter. L'exploitation et l'utilisation, nous les verrons après. Sinon nous commencerions à nous disputer avant d'avoir même débusqué le gibier. C'est pourquoi nous avons décidé de joindre nos efforts ensemble et de nous faire aider par la communauté internationale.*

Parmi les premiers bénéficiaires de la Grande Muraille Verte, il me plait de citer, outre les Etats, les Collectivités locales et le Secteur privé.

Les Etats et les Collectivités locales y trouvent, en effet, une opportunité de relancer leurs programmes de conservation et de restauration des écosystèmes et, en particulier, les terres et les forêts, mais également ceux de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire. La forêt va permettre le développement de la faune, donc de la chasse, la foresterie et autres activités humaines à caractère économique ou social.

Mais le plus grand bénéficiaire sera sûrement la Communauté internationale. En effet la Grande Muraille Verte s'inscrit parfaitement dans les préoccupations

internationales de Mécanisme de Développement Propre (réduction des gaz à effet de serre et séquestration du Carbone, réduction des migrations écologiques et économiques, développement durable.)

*Concernant le Mécanisme de Développement Propre, l'Afrique contribuera encore positivement à travers la mise en place de la GMV. Ce projet novateur, d'envergure continentale que d'aucuns qualifient de « pharaonique » est à la dimension des défis actuels et futurs liés aux impacts de changements climatiques. La GMV couvrant une superficie d'environ **10.500.000 ha** d'unités végétales, va fortement contribuer à la séquestration du carbone atmosphérique et mettre à disposition, annuellement, 10.500.000 Ha équivalent Carbone/an, correspondant à un nombre important d'Unités de Réduction Certifiée des Emissions (URCE), au profit de la Communauté internationale.*

La Grande Muraille Verte apparaît ainsi comme un nouveau mécanisme de développement durable pensé et conçu par les Africains. Il est une stratégie de lutte contre la pauvreté, tout en sauvegardant et en restaurant le cadre de vie des populations dans les zones déshéritées,

Elle sera localisée sur des zones arides, déficitaires en ressources en eau. Aussi, il me paraît logique et souhaitable que les bassins de rétention et d'autres occupent une place importante dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, en son sein et dans son voisinage immédiat. La mobilisation de l'eau dans ces zones arides et, en particulier, dans nos pays sahéliens est l'une de nos préoccupations. Aussi, la maîtrise de l'eau et les bassins de rétention figurent-ils parmi les actions prioritaires du Gouvernement.

Mesdames, Messieurs,

Le projet Grande Muraille Verte est un projet porteur pour l'humanité et les générations futures. Face aux échéances de 2030, où la population africaine atteindrait 1,7 milliard, nous n'avons plus le droit de regarder, impuissants, la destruction de notre patrimoine.

Il nous faut des mesures concrètes immédiates à forte charge symbolique pour notre engagement à la concrétisation de notre vision nouvelle de notre stratégie de développement. Nous devons donc à Dakar, hic et nunc, ici et maintenant, identifier les voies et moyens pour accélérer la concrétisation du Projet ; cela est à notre portée ; l'essentiel est d'agir ensemble et de concert avec nos partenaires au développement que je remercie d'avoir répondu à notre invitation, mais également de leur disponibilité réaffirmée pour nous accompagner dans la réalisation des importants programmes objet de notre rencontre.

Les Bassins de rétention

Les Bassins de rétention sont un défi pour répondre à la pénurie d'eau dans le Sahel.

Nous avons remarqué en effet que si dans le Sahel l'année se subdivise en 9 mois de sécheresse et trois mois de pluie, période que nous appelons l'hivernage, pendant cette dernière saison, ce sont des milliards de tonnes d'eau qui tombent du ciel, disparaissent sous terre par infiltration ou vont se perdre à la mer. Nous avons donc décidé de capter cette eau, véritable don du ciel que nos yeux n'avaient pas vu.

La technique consiste à identifier, auprès des villages, les points les plus bas où l'eau de pluie tombée sur le sol se dirige tout naturellement par la vertu de la loi de la gravité, d'y aménager un grand bassin de réception en compactant le fond par l'un des procédés connus : compactage mécanique avec un béton, saupoudrage d'une poudre appropriée qui descend au fond du bassin et devient un gel imperméable, compactage biologique par une herbe qui pousse drue et serrée mais n'existerait qu'en zone forestière.

Devant les défis qui se conjuguent, il nous a paru rationnel de lier Bassin de Rétention et Grande muraille Verte pour ne pas dire de coller le Bassin à la Muraille.

Nous avons initié le Programme National des Bassins de Rétention et de Lacs Artificiels au Sénégal afin d'enrayer la précarité en milieu rural et de restaurer les écosystèmes et j'ai, récemment, donné instruction au gouvernement pour la mise en œuvre de 3.240 bassins de rétention au niveau national, soit 10 bassins par Communauté Rurale. A l'heure actuelle, nous avons construit 187 bassins de rétention. C'est dire que le chemin est encore long à faire.

Je voudrais à présent formuler les propositions suivantes :

- 5. la mise en place des institutions de direction des projets suivi immédiatement du lancement de l'étude de faisabilité ainsi que la finalisation du Document Projet dans le courant de 2008, autant pour la GMV que pour les Bassins de rétention ; la mise en place de l'instance de direction de l'Autorité du désert.*

- 6. la mobilisation des financements requis au début de l'année 2009 et le démarrage effectif du programme continental dans le courant du 2^{ème} semestre de 2009, compte tenu des engagements des partenaires au développement, ici présents,*

- 7. Le classement du programme Grande Muraille Verte parmi les Actions prioritaires de lutte contre la désertification et du Mécanisme de développement propre par la communauté internationale,*

- 8. la mobilisation des populations et le lancement d'une campagne d'information des jeunes et des femmes pour la prise en charge du projet de la Grande Muraille Verte et des Bassins de rétention.*

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais au terme de mon propos, inviter l'ensemble de la communauté internationale, les bailleurs et les scientifiques, à venir nous accompagner dans cette œuvre d'importance vitale pour notre continent.

*J'invite les universitaires et scientifiques, à ouvrir un enseignement sur la « **Grande muraille Verte** » avec des formations doctorales dans l'approche pluridisciplinaire des problèmes liés à la Grande Muraille.*

C'est sur cette note d'espoir que je souhaite plein succès aux travaux et déclare ouverte la session ministérielle de la Conférence sur la Grande muraille Verte, les Bassins de Rétention et la Recherche sur le désert.

Je vous remercie de votre attention.

LISTE DES PARTICIPANTS